

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le jeudi vingt neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire Adjoint.

**Etaient présents** : Messieurs LE BARRON Gérard, LALLOUET Patrick, PAQUET Jean Pierre, MONCEL Michel, CHAPRON Gaëtan, MARET Philippe, DUREL Benoît, LEROY Bernard, Mesdames CATTANEO Brigitte, LE ROUX Sylviane.

**Etaient absents** : //

**Procuration** de Monsieur RODIAC Jean Claude à Monsieur CHAPRON Gaëtan

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Mr Chapron a été élu secrétaire de séance.

**Autorisation du maire pour signer le marché concernant les travaux de Bully :**

Mr Le Barron, Maire Adjoint, informe le conseil municipal, que la Commission « Appel d'Offres » s'est réunie en date du 09 novembre afin d'étudier les offres des entreprises pour les travaux d'aménagement des entrées et du carrefour « Chemin des Carrières » à Bully.

Considérant que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres,

Considérant que l'offre émise par l'entreprise EUROVIA étant conforme et est la moins disante,

La commission propose de retenir l'entreprise EUROVIVA pour un montant de 87 100 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- o Décide de retenir l'entreprise EUROVIA
- o Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA et toutes pièces relatives à celui ci

### **Participation à demander aux communes de Maltot et Vieux pour le centre aéré de Feuguerolles Bully :**

Considérant que des enfants de Maltot et Vieux fréquentent le centre aéré organisé par l'UNCMT dans les locaux de la commune de Feuguerolles Bully,  
Considérant que la municipalité de Feuguerolles Bully a versé une subvention de 550 € à l'UNCMT,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de demander :

- o Une contribution de 126 € à la commune de Maltot
- o Une contribution de 38 € à la commune de Vieux

### **Modification du montant de l'encaisse des régies et mises à jour :**

A la demande de la Trésorerie de Caen Ouest, il est nécessaire de mettre à jour les dossiers de régie.

#### **Régie cantine :**

Il convient de convertir le montant de l'encaisse en euros et de le modifier. Il est nécessaire de fixer le montant de l'encaisse mensuel à 7 600 € maximum et de fixer le cautionnement à 760 €.

Considérant le montant d'encaisse de 7 600 €, il convient de porter l'indemnité annuelle du régisseur à 140 €.

#### **Régie photocopies :**

Il convient de convertir le montant de l'encaisse en euros et de le modifier. Il est demandé de porter le montant maximum mensuel de l'encaisse à 50 €.

Considérant la modicité du montant de l'encaisse, le régisseur est dispensé de cautionnement.

#### **Régie salle polyvalente et tennis :**

Il convient de convertir le montant de l'encaisse en euros et de le modifier. Il est demandé de porter le montant maximum mensuel de l'encaisse à 500 €. Considérant la modicité du montant de l'encaisse, le régisseur sera dispensé de cautionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble de ces modifications pour ces 3 régies.

### **Décision modificative – transfert de crédits, budget communal 2007 :**

Il est proposé le transfert de crédit ci dessous afin de couvrir le remboursement des intérêts d'emprunts pour le budget communal pour l'année 2007.

Compte 022 « dépenses imprévues » : - 30 €  
Compte 66111 « charges financières » : + 30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- o Accepte ce transfert de crédits au BP 2007 de la commune

### **Régularisation de la propriété du terrain de la déchetterie de Baron/Odon**

Vu la dissolution du SICTOM ORNE-ODON en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004, suite au transfert de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » à la communauté d'agglomération du Grand Caen pour la commune d'Éterville d'une part et à la communauté de communes Evrecy/Orne/Odon pour les autres communes membres du syndicat d'autre part,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2003 portant dissolution du SICTOM ORNE-ODON et mentionnant dans son article 2 que « les actifs et les passifs du syndicat seront répartis entre les membres suivant les participations communales »

Vu la prise en compte comptable de ces transferts

Monsieur le Maire précise qu'il est cependant nécessaire que chaque commune antérieurement membre du SICTOM ORNE/ODON délibère afin de préciser qu'elle transfère à la communauté de communes EVRECY/ORNE/ODON la partie indivise qui lui appartient en fonction de l'état de l'actif au 31/12/03

Ce transfert concerne la part indivise des terrains situés à Baron/Odon et cadastrés ZB 615-617 et 619 sur lesquels est implantée la déchetterie aujourd'hui gérée par la CDC EVRECY/ORNE/ODON.

Le transfert au profit de la communauté de communes sera fait moyennant l'euro symbolique.

- o A l'unanimité, le conseil municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour régulariser tous les actes authentiques de vente.

### **Compte rendu de l' étude concernant la station d' épuration :**

Le compte rendu de l' étude de la station d' épuration a été présenté à chaque membre du conseil municipal.

Plusieurs solutions sont proposées par la SAFEGE, société qui a réalisé l' étude :

#### 1) Traitement sur les 3 sites actuels :

Cela consiste à aménager les 3 stations d' épuration : Fontenay le Marmion, St André/Orne et Feuguerolles Bully. Cela représenterait un investissement de 1 150 000 € HT pour la commune de Feuguerolles Bully avec une hausse du prix de l' eau de 1,51 € /M3

#### 2) Traitement sur un site commun :

Cette solution implique la participation de 11 communes . L' investissement s' élèverait à 6 515 785 € HT et le coût d' exploitation serait de 350 000 € HT/an.

3) Raccordement à la Communauté d' Agglomération Caen La Mer :

L' investissement serait de 2 704 110 € HT et le coût d' exploitation serait de 595 000 € HT/an.

En attendant qu' une décision soit prise dans le cadre du prochain mandat en 2008, une approche pourrait être envisagée avec la commune de Maltot pour étudier des solutions alternatives.

### Nom de la rue lotissement « Le Grand Clos »

A la demande de Francelot, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du nom de la rue à donner à ce lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- o Décide de nommer la rue, « Rue du Grand Clos »

### Recensement de la population en 2008 :

Madame CATTANEO, Conseillère Municipale et Coordonnateur chargé du recensement, informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sera déroulera du 17 janvier au 16 février 2008.

Madame CATTANEO propose de nommer les personnes suivantes agents recenseurs : MORIN Annick – Céline OBATON – Cécile IMBEAUD.

Monsieur LE BARRON, maire adjoint, propose au Conseil Municipal de rémunérer le coordonnateur et les agents recenseurs comme suit :

- o 1300 € brut pour la durée du recensement pour le coordonnateur
- o 1,20 € par bulletins individuels
- o 0,55 € par feuilles de logements } pour chaque agent recenseur
- o 22 € par séances de formation

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- o Accepte le recrutement de ces 3 personnes comme agents recenseurs
- o Accepte la rémunération à attribuer au coordonnateur et aux agents recenseurs.

### Questions diverses :

Suite au départ de madame MOCQUE après 22 ans de bénévolat à la bibliothèque municipale, l'Association de Loisirs de Feuguerolles Bully demande à la municipalité si celle ci accepte de donner le nom « Josiane Mocque » à la bibliothèque. 7 personnes sont contre et 4 personnes sont pour. En conséquence, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Il a été demandé à Monsieur Moncel, conseiller municipal, si la municipalité pourrait installer un lampadaire Chemin des Tourelles, chemin emprunté par les enfants demeurant au lotissement « les Tourelles » et fréquentant l'école « les 3 villages ». Une demande de devis va être faite au SDEC.

Mr Paquet, conseiller municipal, expose aux membres du conseil que les miroirs de visibilité à la sortie du lotissement « Vallée de l'Orne » sont usés et qu'il convient de les remplacer. Le conseil municipal est favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40..

**Pour extrait, en mairie,  
Le 04/12/07**

**Le Maire Adjoint, Gérard Le Barron**

Affiché le 05/12/07